

Règlement du jeu Waficlub

Préambule:

La société **CONNECTICS**, SARL au capital social de 7 400 000 DZD, éditrice du programme de fidélité Waficlub (www.waficlub.dz) ayant son siège social au 34, route de Birtouta Douar Sidi Boukhris – Khraissia - Alger, inscrite au registre de commerce sous le N° 10B1003347–00/16, représentée par Monsieur Madjid Rouar, en qualité de Gérant, ayant pouvoir aux fins des présentes (**«Organisateur»**) lance un jeu promotionnel intitulé **«Echri w Erbah»** ci-après dénommé (Le **«Jeu»**).

ARTICLE 1 - OBJET DU REGLEMENT

L'objet de ce règlement est de définir les conditions et les modalités de participation, de désignation des gagnants et d'octroi des cadeaux du jeu

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure physique qui le souhaite,

Sont exclus du Jeu :

- Les personnes morales;
- Les employés de La société CONNECTICS SARL et leurs familles;
- Tout intervenant à la préparation du Jeu y compris le Cabinet d'Huissier de justice (les employés et leurs familles).

ARTICLE 3 - DUREE DU JEU

Le Jeu débutera le **12/07/2025** et durera jusqu'au 13/09/2025 à minuit.

Etant précisé que l'Organisateur se réserve le droit d'avancer, retarder ou proroger la date de lancement ou la durée de ce Jeu.

ARTICLE 4 - TERRITOIRE

Le Jeu couvre l'ensemble du territoire Algérien. Tout participant doit résider en Algérie.

ARTICLE 5 - MODALITES ET PARTICIPATION AU JEU

Le principe de participation au Jeu se présente comme suit :

Le participant doit être inscrit ou s'inscrire au programme Waficlub avant la date **du 13/09/2025 à minuit** selon les modalités précisées sur le site du programme www.waficlub.dz

A la fin du jeu, dans un délai maximum de 2 semaines un tirage au sort, en présence d'un huissier de justice, désignera 8 gagnants qui remporteront chacun un cadeau.

Tous les participants gagneront également un crédit de dix (10) points sur leur compte d'adhérent du programme de Waficlub qu'ils pourront exploiter selon les modalités prévues dans le programme et précisées dans les conditions générales d'utilisation accessible sur le site www.waficlub.dz

Le nombre de participation est limité à une par personne, correspondant au nombre d'inscription autorisé au programme www.waficlub.dz, soit une par personnel physique majeure résidant en Algérie.

Toute participation comportant des information erronées ou incomplète sera annulée.

Les noms des gagnants seront publiés après le tirage au sort sur les différents supports de l'organisation et notamment sur ses réseaux sociaux et ceux de ses partenaires.

Les gagnants seront contactés par L'Organisateur ou un prestataire mandaté par téléphone ou par mail, afin de convenir d'un rendez-vous pour retirer ou recevoir leur cadeau.

ARTICLE 6 - LIMITE DE RESPONSABILITE QUANT AUX FRAUDES

L'Organisateur peu annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 7 - LES LOTS A GAGNER

Comme indiqué à l'Article 4, un tirage au sort, en présence d'un huissier de justice, désignera 10 gagnants qui remporteront chacun un des cadeaux mentionnés ci-dessous :

- Smartphone
- AirFryer
- 02 Bons d'achat Prizy de 10000 et de 5000 DA.
- 04 places de cinéma Garden City
- Et chaque participant bénéficiera de 10 points WafiClub.

ARTICLE 8 - RETRAIT / RECEPTION DES LOTS

Les lots seront attribués aux gagnants dans les locaux de

Les lots gagnés ne peuvent être retirés ou livrés au-delà du

Toute réclamation de lot gagné après cette date sera rejetée, sans possibilité de demande de compensation à quelque titre que ce soit.

Chaque participant gagnant devra retirer son cadeau lui-même ou par une personne dument mandatée contre signature d'un accusé de réception.

ARTICLE 9 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

Au gagnant de s'apercevoir des défauts qui peuvent entacher le cadeau remis en l'examinant comme l'exigent les règles et usages.

ARTICLE 10 - TESTIMONIAL

Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de choisir parmi les participants gagnants ceux dont ils voudraient recueillir le témoignage pour une éventuelle diffusion sur tout type de médias.

Tout participant gagnant accepte à l'avance que son image puisse être utilisée, directement ou indirectement, par les organisateurs dans tout document publicitaire écrit ou audiovisuel, sans aucune réserve.

Chaque participant gagnant, sauf au cas où il renonce à son cadeau, autorise les organisateurs à communiquer son nom et son prénom à des fins publicitaires sur la radio, la presse et sur les supports de communication de l'Organisateur, sans restriction ni réserve et sans que cela ne confère au participant gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son cadeau.

Cette condition étant substantielle, elle est considérée être acceptée par le retrait même du cadeau par les participants gagnants.

Cette condition s'applique pour une durée de trois (03) mois à partir de la date de remise du cadeau.

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi algérienne n° 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, L'Organisateur s'engage à respecter les droits des participants au jeu en matière de confidentialité et de sécurité des données.

ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute participation au Jeu vaut acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE – LITIGE – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement à la loi Algérienne.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement, seul sera compétent le Tribunal d'Alger.

ARTICLE 13 : DEPOT

Le présent règlement a été déposé auprès de MaîtreHuissier de justice à l'adresse suivante:, qui a reçu un mandat pour accomplir toutes les formalités aux noms et pour le compte de l'Organisateur.

Fait à Alger le, le 09/07/2025

Pour Connectics SARL

Madjid Rouar

Gérant